



## *Commission Education Populaire*

19 décembre 2018

### **Compte rendu**

#### Sommaire

---

I)	Election de la vice-présidente	3
II)	Plan Mercredi	3

**Présents :**

Marie BAGGIO – UNSA  
Audrey BAUDEAU – CNAJEP  
Sophie BROQUELAIRE, DGESCO, B3-3  
Anne CARAYON – CNAJEP  
Frédéric CUIGNET-ROYER – CFDT  
Daniel FREDOUT – CNAJEP  
Ahmed HAMADI  
Paul GERNIGON – Ministère de la Culture et de la Communication  
Hélène GRIMBELLE – Ligue de l'Enseignement  
Mathias LAMARQUE – DJEPVA  
Pierre MONTAUDON – Secrétariat général  
Alain REI – CFDT  
Floriane RODIER – CNAJEP  
Juliette PRISSARD – FESAC  
Christiane THERRY – UNAF

*La séance est ouverte à 15 heures.*

Daniel FREDOUT rappelle que les dernières réunions de la Commission ont été consacrées aux auditions. Un temps d'échange est donc prévu ce jour.

La Commission travaille sur les enjeux de continuité éducative et la formation des animateurs, dans le cadre du Plan mercredi.

## I) Élection de la vice-présidente

Daniel FREDOUT indique que l'élection de la vice-présidente devait se tenir lors de la précédente réunion de la Commission, le 27 novembre. La parité ayant été imposée, seule la candidature de Marie Baggio avait alors été reçue. L'élection n'a toutefois pu se dérouler, faute de quorum. Depuis, une autre candidature s'est manifestée, celle de Valérie Dumontet.

Marie BAGGIO regrette que le processus n'ait pas été davantage cadré, ne jugeant pas normal qu'une candidature reçue après la date prévue pour l'élection ait été retenue.

Daniel FREDOUT propose de reporter le vote, pour lever toute interrogation sur le scrutin. Il vérifiera dans l'intervalle les mesures prévues, pour une bonne application du règlement intérieur.

Marie BAGGIO souhaite que l'appel à candidatures comporte une date limite pour les candidatures.

Daniel FREDOUT assure qu'il se montrera très attentif au déroulement du processus, afin de préserver le travail commun et la sérénité de la Commission.

## II) Plan mercredi

Daniel FREDOUT rappelle les différentes étapes. La prochaine réunion aura lieu fin janvier et deux points seront inscrits à son ordre du jour : un point sur l'agrément Éducation populaire et de nouvelles auditions sur le Plan mercredi. Sur ce sujet, le document devrait être prêt en février pour que les recommandations puissent s'appliquer dès septembre 2019, tant sur la formation des animateurs que sur les améliorations à apporter au Plan mercredi.

Le document de travail comporte actuellement 50 préconisations articulées autour de 8 axes. Il conviendrait de privilégier les préconisations précises.

Anne CARAYON constate qu'une préconisation vise à valoriser le BAFA. Or, la valorisation du BAFA devrait intervenir en dehors du Plan mercredi.

Daniel FREDOUT juge nécessaire de clarifier la formation professionnelle et la formation volontaire, même s'il juge la préconisation floue.

Dans le premier axe, le premier point vise à légitimer l'action éducative pour l'inscrire dans l'intérêt général. Cette préconisation est très générique et elle mériterait de s'inscrire dans un chapeau.

Marie BAGGIO note qu'au-delà des actions, il est question d'une politique claire sur l'éducation populaire, l'animation, la définition d'une politique éducative et des professionnels qu'elle entraîne.

Hélène GRIMBELLE considère que le Plan mercredi ne constitue pas une politique publique en facteur de l'éducation populaire et de l'animation, mais est une volonté des pouvoirs publics de faciliter l'accès aux pratiques éducatives périscolaires. Le COJ souligne les conditions à réunir pour que l'accès à ces pratiques soit le plus large possible et que les activités éducatives soient de qualité.

Marie BAGGIO évoque la question du chapeau, qui reprend actuellement le plan défini par le gouvernement.

Frédéric CUIGNET-ROYER estime qu'il convient de définir le périmètre de l'ambition. La commission doit rappeler la place que doit prendre ce temps périscolaire. Ces aspects pourraient être présentés dans le chapeau. Il convient que la politique du temps périscolaire soit stabilisée, clarifiée et lisible pour que les animateurs puissent se positionner professionnellement, notamment au sein de la communauté éducative.

Marie BAGGIO juge nécessaire de souligner la difficulté actuelle que rencontrent les municipalités pour programmer des recrutements, puisqu'elles ne disposent pas de visibilité. Les auditions ont effectivement montré que les acteurs avaient regretté l'arrêt de la réforme des rythmes scolaires pour laquelle ils s'étaient organisés.

Daniel FREDOUT confirme qu'une politique lisible, durable et pérenne est indispensable pour les acteurs qui doivent construire une politique de recrutement. Il propose donc de rédiger un préambule au document. Ce préambule serait inséré après le cadre du Plan mercredi et les constats. Il doit porter une ambition.

Hélène GRIMBELLE souhaiterait que le préambule cite le regret de la disparition de la semaine de 4,5 jours, la nécessité de politique publique de moyen terme, avec un cadre plus serein pour les acteurs, mais aussi la nécessité d'inclure tous les acteurs pour parler d'éducation, dont les parents et le tissu associatif.

Marie BAGGIO confirme que le sujet a été pointé par de nombreux acteurs et soutient l'idée d'une communauté éducative élargie.

Christiane THERRY s'interroge sur l'opportunité de citer l'abandon de la réforme des rythmes scolaires.

Pierre MONTAUDON se demande si le point n'est pas hors sujet puisque la commission travaille actuellement sur la formation et la qualification des animateurs. Il rappelle que la commission travaillera ensuite sur la mise en œuvre du Plan mercredi.

Daniel FREDOUT considère également que le préambule doit être relativement bref. De fait, un point de raccord doit être établi. Le préambule doit être court et comprendre des éléments génériques. Il trouve qu'il ne faudrait pas perdre du temps sur les regrets, alors que les membres de la commission demandent ensuite des politiques de long terme.

Marie BAGGIO privilégie un constat à un regret, démontrant que la réforme des rythmes avait permis de multiplier par quatre le nombre d'accueils déclarés et d'augmenter le nombre de professionnels recrutés et les relations entre les personnels enseignants et les personnels de l'animation et de l'éducation populaire.

Frédéric CUIGNET-ROYER juge nécessaire de tirer les conséquences du Plan mercredi en termes de formation, de financement et de réglementation.

Daniel FREDOUT propose d'étudier les différents axes du document.

Marie BAGGIO se demande si les préconisations doivent reprendre uniquement les auditions ou consister en une analyse du COJ. Ainsi, pour privilégier la reconnaissance et la connaissance entre les professionnels de l'Éducation nationale et ceux de l'animation, des espaces de formation pourraient être privilégiés (les ESPE, le CNFPT ou la formation continue).

Daniel FREDOUT confirme que l'idée consiste bien à créer une culture commune au travers de ces croisements.

Hélène GRIMBELLE considère que ce point ne devrait pas être mentionné dans le second axe qui semble trop éloigné du sujet de la formation, objet du document.

Marie BAGGIO suggère d'insérer cette préconisation dans le troisième axe. Ce sujet pourrait intégrer le troisième point en trouvant une formulation pour l'ouvrir pour préciser qu'il s'agit de parcours interprofessionnels pour tous les acteurs éducatifs au sens large.

Hélène GRIMBELLE évoque les formations réalisées à l'échelle très locale pour les acteurs formant une communauté éducative locale, dispensées notamment dans le cadre des projets éducatifs locaux.

Mathias LAMARQUE juge le point essentiel. Pour établir un lien entre projet d'école et projet éducatif de l'accueil de loisirs, il est fondamental d'identifier des points de coconstruction entre tous les acteurs, quel que soit leur statut.

Frédéric CUIGNET-ROYER considère également que la cohérence entre les acteurs locaux soit privilégiée, grâce à des formations et un travail en commun entre enseignants et animateurs.

Alain REI estime qu'il convient d'arrêter de distinguer les projets d'école et les projets éducatifs pour ne parler que d'un seul projet, décliné selon les moments et porté par une même communauté éducative.

Daniel FREDOUT propose donc d'insérer le point relatif aux espaces de formation et de croisement des publics, des formateurs et des animateurs dans l'axe « permettre la construction de véritables parcours professionnels au sein du champ de l'animation ». Il suggère par ailleurs d'évoquer la question du BAFA en indiquant qu'il sera traité ultérieurement.

Mathias LAMARQUE souligne que le BAFA constitue un sujet important qui détermine toute réflexion sur la professionnalisation des acteurs puisque la majorité des acteurs n'a que cette qualification. De très nombreux animateurs BAFA employés par les associations ou les collectivités et ce point doit être pris en compte dans le parcours.

Daniel FREDOUT reconnaît l'importance du sujet, mais privilégie un traitement distinct.

Marie BAGGIO constate que de nombreuses collectivités sollicitent des BAFA. Il serait difficile de préconiser un arrêt du recrutement des BAFA pour les emplois professionnels puisque les besoins sont massifs. Une préconisation pourrait toutefois tendre à revaloriser les diplômes professionnels, BP JEPS ou CQP ou CP JEPS, considérant que le diplôme de référence n'est pas le BAFA, mais un diplôme professionnel. Il serait cependant intéressant de prévoir un encart sur le BAFA, en en formulant une préconisation qui distingue l'animateur volontaire et l'animateur professionnel.

Frédéric CUIGNET-ROYER considère qu'il convient de définir la place du BAFA dans la filière de l'animation de la fonction publique territoriale, sachant que sa place est actuellement très importante. L'expérience professionnelle combinée au BAFA pourrait toutefois donner accès au poste d'adjoint d'animation.

Floriane RODIER se déclare gênée par la notion de formation à l'éducation populaire, soulignant que l'éducation populaire avant tout un projet de transformation sociale qui vise l'émancipation des personnes

Daniel FREDOUT souligne que le cadre politique et réglementaire conditionne la situation. Le jour où les collectivités seront prêtes à financer leur ambition, convaincues de la nécessité de la qualité de l'action éducative, le point évoluera.

Mathias LAMARQUE juge nécessaire de rappeler que l'animation est un métier, même si la profession n'est pas réglementée, et que le BAFA n'est pas un diplôme professionnel.

Daniel FREDOUT souhaite que la commission formule des préconisations réalistes, qui prennent en compte les réalités du terrain, tout en posant des axes forts. Il propose d'envoyer les fiches à tous les membres de la commission afin qu'ils essaient de traduire les idées en préconisations.

L'axe suivant consiste à « limiter la précarité en générant au maximum du temps d'emploi plein ». Le temps plein participerait effectivement à la construction d'un réel métier de l'animation, ce qui requiert de développer la polyvalence. Un intervenant indiquait que les animateurs pourraient intervenir sur la santé, à d'autres moments de la semaine et dans d'autres espaces. Ce point est couplé à l'idée des groupements d'employeurs.

Mathias LAMARQUE remarque qu'il conviendrait de croiser les problématiques urbaines et les problématiques rurales puisque les conditions d'exercice, les moyens et les volumes diffèrent. Il cite l'exemple d'une expérimentation menée par le FONJEP montrant que 1 500 euros supplémentaires par an pouvait permettre à un acteur associatif de transformer un temps partiel en un temps plein.

Daniel FREDOUT relève que cette expérimentation visait à observer l'effet levier d'une telle somme sur la stratégie de l'employeur. Il ajoute qu'il conviendra effectivement de distinguer les villes et les milieux ruraux.

Ahmed HAMADI ajoute que la précarité est liée aux différents contrats. Le contrat d'engagement éducatif positionné le mercredi aggrave la précarité. Le groupement d'employeurs est intéressant, mais il crée une concurrence dans l'éducation populaire. Le BAFA est un bon outil pour les jeunes. Le point diffère pour les professionnels.

Floriane RODIER s'étonne que l'axe relatif à la précarité n'aborde pas le sujet de la rémunération ou du type de contrat.

Mathias LAMARQUE remarque que les représentants syndicaux de la branche n'ont pas évoqué le sujet.

Marie BAGGIO constate que d'autres intervenants en ont parlé. Le turn-over et la précarisation ont été abordés, mais les questions portaient surtout sur la professionnalisation et le diplôme. La question de la rémunération a bien été abordée.

Daniel FREDOUT se demande comment traduire la question de la rémunération dans une préconisation. Tous les acteurs ont cependant intérêt à se saisir de cette question qui aboutit à du turn-over..

Marie BAGGIO relève que la question a été abordée en lien avec celle de la pérennité des politiques publiques. Les acteurs attendent une visibilité à long terme des politiques éducatives pour mettre en place des stratégies liées à l'emploi et à l'embauche.

Frédéric CUIGNET-ROYER considère qu'un service public pérenne permettra d'obtenir des moyens, pour mieux rémunérer les personnels et financer des formations.

Daniel FREDOUT observe que certains points relèvent de la négociation salariale et qu'il conviendrait que les acteurs s'emparent du sujet.

Marie BAGGIO suggère de requalifier le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire en service d'intérêt économique général.

Mathias LAMARQUE note qu'un tel service d'intérêt économique général signifie qu'il appartient à la seule puissance publique d'en assumer le coût, ce qui n'est pas envisagé. L'AMF n'est pas favorable à ce que le périscolaire soit une compétence obligatoire pour les collectivités.

Frédéric CUIGNET-ROYER s'interroge sur le juste coût qui doit être supporté par les familles et les bénéficiaires.

Hélène GRIMBELLE observe que ce sujet peut être un des axes de travail du Plan mercredi pour 2019. Il serait intéressant que le COJ se penche sur les compétences obligatoires, le budget et la participation des familles.

Mathias LAMARQUE considère que le point dépasse le cadre du Plan mercredi et concerne globalement le modèle économique des ALSH. Ces activités sont un service public non obligatoire pour les collectivités.

Daniel FREDOUT indique que la mission pourra effectivement être élargie. L'axe suivant consiste à « *construire un cadre propice au recours à la formation professionnelle continue* ». La question des compétences techniques est alors abordée.

Mathias LAMARQUE relève que l'identification de compétences techniques suppose une qualification, distincte du BAFA.

Frédéric CUIGNET-ROYER observe que des référentiels existent pour les différents diplômes.

Mathias LAMARQUE rappelle que le Plan mercredi doit porter le mercredi, dans les ALSH, des animations en lien avec les projets d'école qui s'inscrivent dans des logiques de cycles d'activités. La double logique de cycle d'activité et de cohérence avec l'école renforce la question de la qualification de l'encadrement.

Anne CARAYON aurait souhaité que des représentants de l'Éducation nationale et des enseignants soient auditionnés, pour que le Plan mercredi s'articule véritablement avec l'école.

Alain REI observe que le Plan mercredi vise à mettre en cohérence des acteurs qui ne se trouvent pas dans le même champ professionnel. Une réflexion sur la globalité du temps éducatif et du temps de l'enfant présenterait un intérêt et une pertinence éducative plus forte. Ceci permettrait de s'interroger sur les professionnalités nécessaires dans la journée et pourrait conduire à faire émerger des temps complets d'animateurs qui pourraient intervenir y compris sur les temps scolaires.

Marie BAGGIO rappelle l'importance de l'éveil du citoyen et du débat.

Hélène GRIMBELLE souligne l'importance de former les éducateurs et les animateurs à la coordination d'acteurs différents et à la mobilisation des bénévoles.

Daniel FREDOUT propose d'organiser deux auditions lors de la prochaine réunion (celle de l'ANDEV et celle d'un acteur de l'école). Il convient dans l'intervalle de revoir le document et de traduire les idées en préconisations. Des fiches devront ensuite être rédigées. Ces préconisations devront être sérieuses et étayées.

*La séance est levée à 17 heures 30.*